

COMPTE RENDU DU CTL DU 13/04/2012

Le Comité Technique Local s'est réuni le 13 avril 2012. Les points suivants ont été abordés.

Bilan de la campagne IR 2011

La direction a présenté le bilan de la campagne Impôt sur le Revenu 2011, selon elle satisfaisant. Elle a toutefois précisé que l'accueil dans les trésoreries de proximité était en hausse de 12% et que le nombre de courriels avait connu une progression de 39%. Les représentants CGT ont fait observer que la tendance était cette année encore à la hausse en ce qui concerne les charges de travail alors que nos services sont confrontés aux suppressions d'emplois et au sous-effectif.

Notre délégation a fait état des difficultés rencontrées par les trésoreries de proximité pour ren-

seigner les contribuables sur les questions fiscales. Nous avons relayé la demande de ces services de disposer de postes téléphoniques à l'accueil pour contacter le SIP. Nous avons fait part des nombreuses critiques à l'encontre de la brochure pratique 2011 (arrivée tardive, inexactitudes, etc.) difficilement utilisable par les collègues de la filière Gestion Publique.

La direction a reconnu ces problèmes et a signalé que la DG avait retravaillé la nouvelle brochure 2012 qui est en cours de distribution.

Campagne IR 2012

La direction a présenté l'organisation de la campagne 2012. La réception du public se déroulera du 23/04 jusqu'au jeudi 31/05/2012. Les modalités d'accueil pratiquées en 2011 sont reconduites.

Les SIP seront ouverts pendant la pause méridienne du 21/05 au 31/05, à l'exception du SIP de Gennevilliers (fermeture méridienne du centre administratif).

La première émission du rôle sera prélevée le vendredi 22 juin au soir, la seconde le jeudi 12 juillet au soir.

La direction a présenté les nouveautés 2012 : adossement de l'ISF à la déclaration 2042 entre 1,3 et 3 millions d'euros de patrimoine.

La procédure télé-corrective qui permet aux télédéclarants de corriger leur imposition après émission du rôle : « les corrections se traduisant par une diminution de l'impôt seront intégrées directement dans l'iad contentieux et un dégrèvement sera enregistré automatiquement. Les corrections se traduisant par une imposition supplémentaire seront signalées dans une liste de retraitement. »

La délégation CGT s'est déclarée extrêmement réservée sur la procédure télé-corrective et a souligné que les nouveautés fiscales (suppression des

périodes d'imposition multiples en cas de changement de situation familiale, suppression de la case E, non relèvement des tranches du barème) faisaient courir le risque d'une détérioration des relations avec les contribuables dans un climat de difficultés économiques exacerbées. Concernant la procédure télé-corrective, nous avons demandé à la direction ce qu'il adviendrait si le contribuable était à l'origine d'un dégrèvement injustifié. La direction a assuré que la procédure serait cadrée mais n'a pu fournir d'autre précision.

Notre délégation a soulevé les difficultés rencontrées avec l'application « GAÏA guichet ». La direction a expliqué que les usagers seraient incités à recourir à l'application « GAÏA démarche en ligne », accessible sur Internet depuis le 30 mars 2012, ce qui devrait alléger les réceptions.

Nous avons également soulevé le problème de l'envoi en stage les quinze derniers jours du mois de mai, en pleine campagne IR, des agents stagiaires filière fiscale. La direction a pris note et a répondu qu'il s'agissait d'un planning national.

En réponse à notre interrogation, la direction a précisé qu'il n'était pas demandé aux SIE de participer à la campagne IR.

Campagne ISF 2012

Cette année deux systèmes de déclaration et de recouvrement vont coexister. Les déclarants dont le patrimoine est compris entre 1,3 million d'euros et 3 millions d'euros doivent souscrire une déclara-

tion « 2042 C ». L'impôt est recouvré par voie de rôle. Les délais de déclaration et de paiement sont ceux de l'IR.

Les déclarants dont le patrimoine est supérieur à 3

millions d'euros, doivent déposer une déclaration « 2725 » avec date limite de dépôt 15 juin, l'ISF étant dans ce cas auto-liquidé.

Pour la CGT cela induit un traitement différent selon les redevables ISF et de nouvelles complications dans la gestion de cet impôt pour les agents de la Fiscalité Immobilière (FI) et des secteurs qui seront également sollicités. Les agents des secteurs devront saisir les éléments portés dans la 2042C ce qui constitue une tâche supplémentaire pour eux. Les agents FI hériteront quant à eux de la saisie des déclarations tardives ou rectificatives, une tâche supplémentaire pour eux également alors qu'ils ne maîtrisent pas l'application Iliad.

Les agents FI sont appelés à être sollicités pour la réception dès le 23/04 et jusqu'au 21/06, date limite de la télédéclaration : 2 mois de campagne ! Beaucoup de contribuables âgés seront demandeurs de renseignements suite au changement de procédure. La direction répond que le total de redevables ISF est en diminution du fait de la réforme gouvernementale. Nous avons objecté que le nouveau dispositif se traduit par des charges de réception plus élevées. Dans le même temps les objec-

tifs de contrôle sont poussés à la hausse.

De nombreux collègues s'inquiètent du manque de précision dans les attributions respectives de l'accueil généraliste et de l'accueil FI. La direction a répondu que relèvent de la FI les questions afférentes au contenu de la déclaration. Les questions portant sur le dispositif de déclaration relèvent de l'accueil généraliste. Nous avons demandé une note écrite à l'usage des services.

Suite à notre demande, la direction a précisé que le numéro de téléphone qui figurerait sur la déclaration ISF serait bien celui de la FI.

Nous avons ensuite fait état du regret des agents FI que soient reconduites les modalités de transmission des déclarations ISF aux ESI, procédure particulièrement fastidieuse et marquée par de nombreux bugs. Réponse de la direction : des améliorations devraient être apportées cette année.

L'administration a fait procéder à un vote sur les conditions de la campagne ISF :

CGT, FO, CFDT : contre, SNUI : abstention.

Le vote contre n'ayant pas été unanime, il n'y aura pas de reconvoction du CTL.

Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

La direction a présenté la note d'orientation ministérielle relative à l'installation des nouveaux CHSCT. Nous avons demandé que nous soit communiqué un calendrier des réunions du CHS en interaction avec les réunions du CT. La direction s'y est engagée.

En effet la nouvelle compétence du CHSCT se traduit par l'examen obligatoire de certains projets, l'avis du CHSCT étant ensuite transmis au CT.

Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et le PAP (programme annuel de prévention) ont été communiqués. Quatre types de risques principaux ont été identifiés :

- ↪ ambiances physiques (chauffage, isolation),
- ↪ circulation interne (difficultés d'accès ou de circulation dans les sites),
- ↪ manque d'hygiène (problèmes de nettoyage),
- ↪ risques psycho-sociaux (problèmes liés au contact avec le public).

Des propositions d'aménagement matériels sont prévues. En matière de risques psycho-sociaux des stages de gestion du stress sont programmés.

Sans nier le travail de recensement accompli, la CGT a fait état des limites de la démarche. Les principales causes à l'origine des difficultés rencontrées par les agents ne sont pas mentionnées et encore moins combattues : ce sont les suppressions d'emplois en masse, l'individualisation dans la gestion du personnel, le pilotage par indicateurs. En outre, il est permis de s'interroger sur la réalité des améliorations matérielles projetées alors que les crédits de fonctionnement sont en chute libre.

C'est en faisant état de ces réserves expresses que la délégation CGT a voté pour les deux documents présentés : le document unique et le PAP, comme l'avaient fait les élus CGT au CHSCT. Le vote des autres organisations syndicales a été également positif.

Bilan social 2011

En guise de bilan social, la direction a présenté un document réduit reprenant des données partielles relatives à l'évolution des effectifs, la formation et le budget.

A cette occasion, les représentants syndicaux ont appris qu'il n'y aurait plus de rapport annuel d'activité. Ce document présentait chaque année depuis

des décennies des données complètes notamment en matière de gestion du personnel, du calcul et du recouvrement des recettes de l'Etat dans le département. La CGT a dénoncé ce manque de transparence qui contredit le discours officiel sur le dialogue social.

Information sur SAGERFIP

SAGERFIP est un recensement sur la répartition fonctionnelle des effectifs. Un décompte est réalisé en équivalent temps plein en fonction de l'activité exercée, en distinguant par exemple, la part du temps consacrée à l'assiette, au contrôle, au contentieux, au recouvrement.

Dans le département une enquête est conduite sur 9 services :

- ↪ 4 SIP (Colombes, Sèvres, Suresnes, Vanves)
- ↪ 2 SIE (Asnières et Boulogne sud)
- ↪ 1 PCE (Issy-les-Moulineaux)

↪ 1 FI (Suresnes)

↪ 1 Conservation (Nanterre 1^{er} bureau)

Cette enquête prendra fin aux alentours du 20 juin. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances). Il s'agit de déterminer le rapport coût-rendement pour chaque impôt et activité. Cela participe de la recherche effrénée de réduction des coûts au détriment de l'emploi et au mépris de toute considération de justice fiscale. La CGT ne saurait souscrire à une telle démarche.

PES V2

La direction a présenté le PES V2 (protocole d'échange standard version 2), qui est un dispositif de dématérialisation des pièces comptables et justificatives dans le secteur public local. Pour la direction il s'agit d'une action prioritaire dans les années à venir. Toute la chaîne de travail (mandats, titres, pièces justificatives) est dématérialisée via l'application HELIOS.

Le décret du 3 août 2011 rend obligatoire le PES V2 pour toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2015. Sont concernées en priorité le Département ainsi que les communes et communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants.

Actuellement sont passées ou vont passer en PES V2 : Asnières, Issy, Vanves, Bourg-la-Reine, Meudon, le Département, Chaville et Châtenay-Malabry. Sur la période 2012-2014 sont prioritaires en déploiement les hôpitaux (5), les intercommunalités (7) ainsi qu'Antony, Boulogne, Clamart, Clichy, Colombes, Courbevoie, Levallois, Nanterre, Neuilly et Rueil-Malmaison.

L'administration ne tarit pas d'éloges sur son pro-

duit : meilleure information, gain de temps, réduction des coûts papier, impression, archivage....

Nous avons demandé si la possibilité serait offerte aux agents de disposer de 2 écrans. Réponse de l'administration : il est prévu un écran unique de 21/22 pouces par agent.

Nous avons fait remarquer que ce dispositif concernait une mission sensible, la dépense, déjà malmenée par le CHD (Contrôle Hiérarchisé de la Dépense). L'industrialisation de la chaîne de travail via la dématérialisation ne permet pas toujours le recul nécessaire à l'analyse et au contrôle. D'autant que les contrôles de base seront effectués automatiquement par l'application (identification, rapprochement des tiers).

Outre les suppressions d'emplois à prévoir, ce dispositif signifie que les agents vont travailler toute la journée sur écran. Cela ne peut qu'affaiblir la qualité du contrôle et n'est pas sans conséquence quant à la santé des agents. Cette nouvelle organisation risque fort d'induire une fatigue visuelle et mentale accrue.

Questions diverses

Restauration à Boulogne : suite à des plaintes sur l'hygiène et la qualité des repas, la direction a informé que la cantine de la rue du Dôme serait fermée dès que possible. Cela signifie que les agents affectés rue du Dôme auraient à se déplacer jusqu'à la cantine de la mairie. Pour la CGT rien ne justifie la fermeture anticipée de la cantine de Boulogne sud. Elle n'a jamais été demandée et n'est pas acceptable, d'autant que, suite aux diverses actions des collègues sur place, des améliorations en matière d'hygiène et de repas sont intervenues.

Accès personnes handicapées au CFP de Saint Cloud : L'élévateur extérieur ne fonctionne pas. En réponse à notre intervention la direction a précisé qu'elle avait demandé à la société en charge de l'entretien une expertise globale qui permette une évaluation comparée des réparations et d'une pro-

position de remplacement.

EDD (espaces de dialogue) : nous avons demandé à être informés des initiatives prises par la direction dans ce domaine. Réponse : la direction a convoqué deux « EDD », un pour les cadres et un pour les non cadres, sur le thème de l'accueil du public. Les effectifs seront de 12 et de 14 participants. Nous avons fait remarquer que l'administration a fait le choix du mode de convocation le plus directif. En tout état de cause le comité technique local devra être informé du relevé des dialogues ainsi que des réponses de l'administration.

Centralisation de l'affranchissement : la décision est prise de centraliser l'affranchissement dans le département, semble-t-il sur un site, après visite de deux autres départements où cette organisation a déjà été mise en place. Cela va impacter l'organisa-

tion des services courriers sur tous les sites puisque le courrier ne sera plus affranchi sur place mais devra être acheminé au site centralisateur. Economies attendues : quelques dizaines de milliers d'euros ! Rappelons que la direction locale doit trouver 2,5 millions d'économies sur les dépenses de fonctionnement dès cette année.

Courbevoie : la CGT a interrogé la direction sur les difficultés de téléphone à Courbevoie. La direction a répondu qu'elle examinerait le sujet, à suivre...

Vanves : notre délégation a remis la pétition, signée par 27 agents du SIP, qui s'oppose au projet de fusion ramenant le nombre des secteurs d'assiette de 3 à 2. La direction a exposé l'intérêt que représentaient pour elle les fusions de secteurs

(désectorisation complète, gestion facilitée des congés ...).

Il est clair en effet que de telles opérations ne visent qu'à gérer la pénurie des effectifs en répartissant indistinctement la charge de travail au mépris de la qualité du service public.

Sur Vanves, nous avons fait valoir que les secteurs actuels, à raison de un par commune, offrent au contribuable une bonne visibilité et que les agents sont attachés à la sectorisation, gage de la qualité de la gestion (TH et IR) et du suivi des dossiers. En outre les secteurs actuels assurent à la fois la gestion de l'impôt et celle du foncier. La direction a répondu que la décision définitive n'était pas prise et qu'elle étudierait précisément la question.

La délégation CGT

**Philippe GEOFFRE - Luc BENOIT - Brigitte SASSOU-MESSAN - Anne GIRAUDON
Hervé LE GOAS - Sylvie LE GOFF**

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez un problème quelconque.



Bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____

Catégorie : _____ Grade : _____ Echelon : _____ Tps partiel : _____

Résidence administrative : _____ Structure : _____



cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr
www.financespubliques@cgt.fr/92